



Vol de copie d'examen bts sur le centre d'examen

Par **jj37000**, le **16/05/2008** à **21:08**

Bonjour,Je suis en train de passer mon BTS banque dans un lycee publiquedans le 37.rnLe Mercredi s'est déroule deux épreuves, les copies sont ramassées et stockées dans un lotissement préfabriqué car le lycee est en travaux!Il se situ en plein dans l'allée de l'entrer du lycee.rnDans la nuit de Mercredi à Jeudi, une partie des copies ont été dérobées dans le préfabriquer. Les copies se trouvaient simplement sur le bureau !rnMa première question est de savoir si les copies ne doivent pas etre conservées dans un coffre fort (ou sous clé) comme il en est le cas pour le stockage des sujet avant l'examen? Y a t il eu une faute de la part de l'administration (du lycée)?rn2ème questionrnLe rectorat a décidé de refaire passer les deux épreuves aux étudiants s'étant fait dérober leurs copies.rnOn t-il le droit ? Les épreuves ne doivent être pas annuler ? Ou y a t-il d'autres obligation de la part du rectorat suite à cette erreur ? Le cas c'est il déjà passé? Si oui qu'elle en fut les conséquences pour l'étudiant ?rnMais la question principale est de savoir si les copies devaient oui ou non etre conserver dans un coffre fort ???rnJe vous remercie par avance de votre réponse afin de savoir quelle procédure peut être mise en place.

Par **Admin**, le **16/05/2008** à **21:17**

je crois que ça rejoint cette discussion : <http://www.experatoo.com/droit-administratif/question-droit-17755-1.htm>